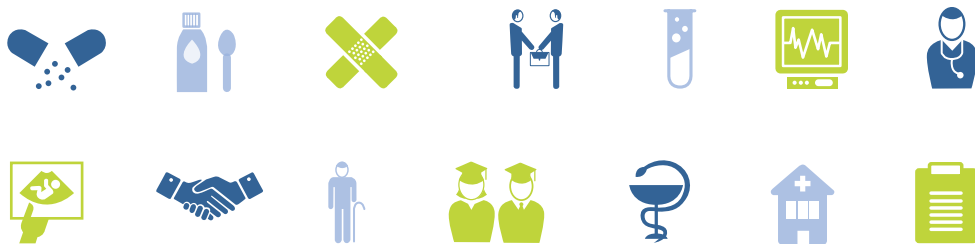




FAVORISER LA
PRÉSENCE MÉDICALE
DANS LES
TERRITOIRES



MÉDECINS, ÉLUS, PATIENTS...
TOUS GAGNANTS !



UNE SITUATION CONTRASTÉE, UNE ÉVOLUTION À MAÎTRISER

L'accès aux soins est un enjeu majeur de santé publique. La population de la Bretagne augmente, de même que les besoins de santé mais parallèlement, beaucoup de médecins partent à la retraite sans être remplacés. Si 97 % des Bretons résident aujourd'hui à moins de 10 minutes de tout

accès aux soins de premier recours, les disparités s'accroissent entre les territoires, et ces écarts sont appelés à se creuser si des actions ne sont pas menées pour favoriser l'installation et le maintien des praticiens généralistes dans les secteurs fragilisés.

MÉDECINS, ÉLUS : ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS !

La présence médicale est indispensable à la qualité de vie sur les territoires et contribue à leur attractivité. Elle favorise le maintien de la population et l'arrivée de nouveaux habitants. Or, les conditions d'exercice de la médecine libérale en zone périurbaine ou rurale sont assez méconnues des futurs praticiens. Pour attirer à nouveau les professionnels de santé, **des solutions existent** et des dynamiques, souvent innovantes, sont déjà engagées. Ces initiatives, qui cherchent à allier attentes de la population et aspi-

rations professionnelles et personnelles des praticiens doivent être le fruit d'un dialogue constructif entre médecins, élus, et collectivités d'un même territoire. Cette collaboration est la condition indispensable au succès et à la pérennité de ces projets, et à leur articulation avec les autres dispositifs et acteurs de santé sur le territoire (acteurs de prévention, hôpitaux, établissements médico-sociaux).

UNE PRÉOCCUPATION RÉGIONALE

Aux côtés de ses partenaires (Agence régionale de santé, Unions régionales des professionnels de santé, facultés de médecine de Rennes et de Brest...), la Région Bretagne s'engage pour assurer le maintien d'une présence médicale suffisante et bien répartie sur le territoire. Elle accompagne, au titre

de sa politique d'aménagement du territoire, les initiatives favorables à l'installation des jeunes praticiens généralistes et soutient notamment la mise en place de Maisons de santé dans les zones identifiées comme prioritaires, voire sensibles.



ENCOURAGER L'EXERCICE COORDONNÉ PLURI PROFESSIONNEL

L'idée d'exercer et d'assumer seul charges et responsabilités ne séduit plus les jeunes praticiens. Comme tant d'autres, ils aspirent à pratiquer une activité leur permettant de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. Une nouvelle médecine de territoire, portée par des groupes de professionnels de santé au bénéfice partagé de la population et des professionnels, a d'ores et déjà commencé à émerger.

Les projets de santé formalisent la coopération entre professionnels de santé au sein d'un territoire donné pour permettre la prise en charge et l'accompagnement de la population. Ils définissent le cadre et les actions mises en oeuvre pour renforcer la coordination de ces professionnels et enrichir leur pratique, tant en termes d'organisation (continuité des soins, partage d'informations...) que pour les prises en charges cliniques particulières (diabète, addiction, périnatalité...).

Les GECO * englobent toutes les organisations professionnelles qui produisent de l'exercice coordonné, que ce soit au sein de Pôles et Maisons de santé, ou par une coordination professionnelle thématique, comme par exemple la mise en place de parcours de prise en charge de la personne âgée, de la chirurgie ambulatoire...

* Groupes pour l'exercice coordonné.

La Maison de santé est une structure qui rassemble dans des locaux communs des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou autres professions de santé. Elle favorise la mutualisation des coûts, simplifie les tâches administratives et offre un cadre d'exercice sécurisant pour les jeunes praticiens qui débudent leur carrière.

Le Pôle de santé permet à des structures existantes, sanitaires, sociales, médico-sociales, et à des professionnels de santé en exercice de se coordonner sans pour autant être regroupés au sein de locaux communs. Il permet la mutualisation de moyens et d'informations et renforce la cohérence et l'efficacité de l'offre en santé.

« En favorisant la coordination de l'ensemble des professions médicales et socio-médicales, le Pôle de santé de Bain-de-Bretagne a permis d'améliorer de manière notable la qualité des soins ambulatoires, mais également les conditions d'exercice des médecins. Cette structure associe aujourd'hui des professionnels de communes avoisinantes, moins bien dotées, et constitue un véritable atout pour notre territoire. »

D^r Bénédicte DELAMARE - Médecin généraliste à Bain-de-Bretagne (35)



ACCUEILLIR DES ÉTUDIANTS STAGIAIRES EN MÉDECINE POUR ASSURER L'AVENIR

Les stages réalisés par les étudiants en médecine au cours de leur cursus universitaire sont déterminants dans le choix de leur orientation professionnelle. Offrir à ces futurs praticiens l'occasion de découvrir l'exercice libéral sous un nouveau jour et la réalité des conditions dans lesquelles ils travailleront contribue à favoriser les installations en zone rurale ou semi-rurale. Trois types de stage en médecine générale sont proposés aux étudiants :

2^E CYCLE

- **Stage obligatoire** entre la 4^e et 6^e année pour tous les étudiants, quelle que soit leur orientation future. Ce stage est l'occasion de découvrir la médecine générale et l'exercice libéral.

3^E CYCLE (de la 7^e à la 9^e année)

- **Stage praticien obligatoire** de 6 mois pour tous les internes ayant choisi la spécialité « médecine générale ». Plus pratique, il doit permettre aux étudiants de renforcer leurs connaissances et d'acquérir progressivement l'autonomie nécessaire à l'exercice de leur future profession.
- **SASPAS*** : stage facultatif de 6 mois pour les internes de dernière année d'études de médecine générale. En leur permettant d'exercer en totale autonomie en cabinet, ce stage constitue un tremplin entre l'internat et l'installation en ambulatoire.

* Stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée.

Aujourd'hui en Bretagne, seuls 500 médecins généralistes sur 3 000 sont maîtres de stage. L'accueil des jeunes stagiaires offre pourtant de nombreux intérêts pour le médecin. Outre le fait de participer au maintien d'une présence médicale sur un territoire et de s'assurer de la continuité de la prise en charge de sa patientèle, il permet de transmettre ses connaissances, mais aussi ses valeurs, son engagement.

« Si le choix de mon premier territoire de stage (Loyat – 56) a été le fruit du hasard, il m'a permis de me faire une nouvelle idée de la médecine générale en milieu semi-rural, très éloignée des clichés. Une fois installé, j'ai rapidement souhaité devenir maître de stage à mon tour pour faire connaître cette réalité aux futurs praticiens. »

D^r Samuel GUILLAUME -

Médecin généraliste à Ploërmel (56)



PROPOSER LES ÉQUIPEMENTS POUR SOUTENIR LES PROJETS DE SANTÉ

Pour voir le jour, certains projets de santé ont besoin d'être accompagnés localement. Les collectivités ont ici un rôle important à jouer. Si la mise à disposition d'équipements ou de locaux ne doit pas être un préalable à tout projet d'exercice coordonné, elle peut cependant permettre de favoriser l'émergence d'une dynamique ou conforter un projet en cours. L'arrivée du très haut débit partout sur le territoire peut par exemple faciliter le déve-

loppement de nouvelles pratiques médicales (télémédecine, imagerie à distance...) et contribuer à renforcer les moyens mis à disposition des praticiens.

Proposer une offre d'hébergement aux stagiaires et aux futurs praticiens constitue également une forte incitation à venir découvrir des secteurs éloignés des centres-villes et à s'y installer.



VALORISER LES ATOUTS DES TERRITOIRES POUR ATTIRER LES FUTURS PRATICIENS

Disposer de conditions favorables à l'installation de jeunes praticiens, c'est bien. Le faire savoir, c'est mieux ! La valorisation des territoires et des actions engagées pour renforcer la présence des médecins est nécessaire pour inverser la tendance engagée sur certains territoires.

Campagne de promotion, communication par voie de presse, rencontres de professionnels... Il existe de nombreuses façons de

faire connaître les atouts de son territoire, et de valoriser la qualité de vie professionnelle et personnelle qu'il peut offrir à de futurs praticiens. Et en la matière, la créativité est de mise !

Quelques initiatives existent déjà et montrent des résultats très positifs, tel que les forums pour l'installation des professionnels de santé.

« Le territoire du Pays de Fougères n'est pas encore pleinement concerné par la problématique de désertification médicale. Mais il était nécessaire d'anticiper. En favorisant les rencontres entre médecins en exercice et internes, le forum pour l'installation des professionnels de santé que nous organisons depuis 2013 permet de démontrer aux futurs praticiens que notre territoire dispose de nombreux atouts, tant pour leur vie professionnelle que personnelle. »

Mathilde LENAIN - Chargée de mission Santé au Pays de Fougères (35)



PROJET DE SANTÉ : PARLONS-EN !

Pour assurer la réussite des projets, la concertation entre tous les acteurs concernés est essentielle.

ENTRE PROFESSIONNELS

Échanges et rencontres doivent permettre de définir les contours du projet en fonction de l'offre de santé locale et des besoins de la population et des professionnels. Ils doivent également permettre de constituer l'équipe qui portera l'opération.

ENTRE PROFESSIONNELS ET ÉLUS

Si les uns soignent et accompagnent les patients, les autres ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des habitants. Pour être cohérents avec la politique d'aménagement menée à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes, et être en adéquation avec les besoins de la population, les projets de santé doivent associer les acteurs locaux.

ENTRE COLLECTIVITÉS

Le dialogue entre communes et communautés de communes permet d'assurer la complémentarité et la cohérence de l'offre de soins sur le territoire, en prenant en compte les besoins médicaux à l'échelle d'un bassin de vie et en mutualisant les équipements et les ressources existants.

« Les soirées « Je me présente » lancées dans le Pays de Brocéliande ont été l'occasion pour les praticiens du territoire de se présenter et de partager leurs attentes professionnelles. Aujourd'hui organisées partout en Bretagne, elles permettent à chacun d'apprendre à se connaître, à reconnaître les compétences de ses confrères pour mieux orienter les patients, pour une meilleure coordination... Ces échanges peuvent faire naître des projets de santé et permettent d'en dégager les premiers axes de travail. »

D^r Béatrice ALLARD COULAN - Directrice URPS MLB
et **Ronan DERIEUX** - Chef de projet Santé au Pays de Brocéliande (35)



DES PARTENAIRES VOUS ACCOMPAGNENT

- **Pour élaborer, formaliser et mettre en œuvre un projet de santé** : Agence régionale de santé (ARS), Union régionale des professionnels de santé des Médecins libéraux de Bretagne (URPS-MLB)
- **Pour obtenir une aide financière sur la méthodologie et l'indemnisation du temps passé à l'élaboration du projet et au démarrage de sa mise en œuvre** : ARS
- **Pour soutenir les projets immobiliers** : Communes, Préfectures, Départements, Région
- **Pour devenir maître de stage** : Facultés de médecine des Universités de Rennes 1 et de Brest
- **Pour accompagner les actions de valorisation des territoires** : ARS, URPS, Région, Pays

Agence régionale de santé

@ : ars-bretagne-secretariat-dosar@ars.sante.fr

Tél : 02 22 06 73 37

www.ars.bretagne.sante.fr

Union régionale des professionnels de santé des Médecins libéraux de Bretagne

@ : contact@urps-bretagne-medecins.org

Tél : 02 99 30 36 45

www.urps-bretagne-medecins.org

Faculté de médecine de l'Université de Rennes 1

Département de médecine générale

@ : secretariat.medecine-generale@univ-rennes1.fr

Tél : 02 23 23 49 68

Faculté de médecine de l'Université de Brest

Département de médecine générale

@ : beatrice.lajarrige@univ-brest.fr

Tél : 02 98 01 65 52

www.brest.cnge.fr



LA RÉGION RÉPOND À VOS QUESTIONS

Direction de l'aménagement et de la solidarité / Pôle Politique régionale de santé

Tél : 02 99 27 96 78

@ : sante@region-bretagne.fr



AESAAT AR VEZAÑS VEZEGEL EN TIRIADOÙ



MEZEIEN, DILENNIDI, KLAÑVOURIEN...
GOUNIT OMP HOLL !



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.fr

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35 711 Roazhon cedex 7
Pgz. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.rannvro-breizh.fr